



Loyer à payer pour une maison ou je n'habite plus

Par **desideria76**, le **27/07/2010** à **18:40**

Bonjour,

Je voudrais savoir si il existe un recours pour ma situation: J'ai loué une maison dont je me suis porté garant, hors je me suis séparé de ma conjointe et l'agence à laquelle appartient la maison ne veut pas mettre cette maison au nom de mon ex elle ne travail pas et l'agence veut me laisser garant. Hors elle me menace de me foutre dans la merde et de ne pas payer, et dans ce cas je serais obligé de verser 600 euros de loyer selon l'agence pour une maison dans laquelle je n'habite plus, ai je un recours possible pour ne pas payer? j'ai déjà mon propre loyer à payer et une pension alimentaire, je ne suis ni marié ni paccé, juste séparé, merci de me répondre

Et en plus elle me fait du chantage pour ne pas ke je vois ma fille

Par **HUDEJU**, le **27/07/2010** à **19:18**

Bonsoir

Désolé pour vous , peut importe de votre nouvelle situation , l'agence connaît deux garants solidaires pour le paiement du loyer .

Vous avez décidé de quitter le logement mais avez vous reconnu votre fille ? , si oui , vous devez saisir le JAF pour bénéficier d'un droit de visite ainsi que le montant d'une éventuelle

pension alimentaire .

Par **desideria76**, le **27/07/2010** à **19:33**

je paye 250 de pension alimentaire par accord, et mon avocat ma dit que c'était à elle de faire le recours pour décider d'un calendrier à suivre pour ke je vois ma fille oui je l'ai reconnu. Elle reçoit 334 euro de caf pour le loyer donc est elle dans l'obligation de payer au moins ce tarif pour le loyer? elle reçoit aussi plus de 600 euro d'aide car elle ne travail pas.

Par **HUDEJU**, le **27/07/2010** à **19:38**

Si je sais bien compter , elle touche , $250 + 344 + 600 = 1194$ €

Faudrait demander à la CAF de verser directement au bailleur et vous versez la différence en guise de pension alimentaire .

Par **desideria76**, le **27/07/2010** à **19:49**

en fait elle touche 250 euro de ma part pour la pension et 1014 euro de caf. Mais si elle déménage, il y a 3 mois de préavis, donc elle pourra pas payer deux loyer et moi je risque de casquer. Pour la demande à la caf il faut donc que je leur expose ma situation mais vont ils accepter?